

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DF 66 Avenant à la convention d'occupation du domaine public du 1er mai 2007 concernant des emprises et la tour radio-anémométrique sises principalement dans le Parc Montsouris (14e).

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2241-1 et L 2511-13 ;

Vu l'avis du Conseil du 14ème arrondissement en date du 2 juillet 2012 ;

Vu le projet de délibération en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'Etablissement Public de l'Etat à caractère administratif Météo France un avenant à la convention d'occupation du domaine public du 1^{er} mai 2007 relative au droit d'occuper des emprises et la tour radio-anémométrique sises principalement dans le Parc Montsouris à Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE au nom de la 1ère Commission ;

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'Etablissement Public de l'Etat à caractère administratif Météo France l'avenant, ci-annexé, à la convention d'occupation du domaine public du 1er mai 2007, relative aux emprises et la tour radio-anémométrique sises principalement dans le Parc Montsouris à Paris (14e).

Article 2 : Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement des années 2012 et suivantes dans la rubrique fonctionnelle 20 nature 757.